

Tilly O'NEILL-GORDON

Députée de Miramichi
www.tillygordon.ca



Protéger les emplois et soutenir les familles et les entreprises

Cyber-Bulletin
Restons branchés
Février 2009

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le ralentissement économique mondial oblige des entreprises de notre communauté à faire des mises à pied temporaires en raison de la diminution de leur production. Cependant, le Plan d'action économique du Canada offre un soutien aux entreprises et aux familles en cette crise économique mondiale avec son programme de **travail partagé**.

Les travailleurs admissibles au Programme de travail partagé acceptent de réduire leur semaine de travail et reçoivent des prestations d'assurance-emploi.

En prévoyant de telles mesures, notre plan aidera les travailleurs et leurs familles à s'en sortir en cette période difficile.

Il est également plus difficile pour les entreprises et les familles d'obtenir du **financement** pour acheter de la machinerie, de l'équipement, des véhicules et des maisons.

Le Plan d'action économique de notre gouvernement prévoit des mesures concrètes pour aider les familles et les entreprises canadiennes pendant cette tempête.

Vous trouver ci-dessous des détails sur ces programmes, mais n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous en avez besoin.

En vous souhaitant un beau mois de février,

Très cordialement,

Tilly

Liens utiles

[Guide des prestations
offertes par le
gouvernement du Canada](#)

www.servicecanada.gc.ca

[Santé Canada](#)

[Environnement Canada](#)

[Gouvernement du Nouveau-
Brunswick](#)

Il est possible de surmonter cette crise !

Le programme de travail partagé :

Le gouvernement va prolonger, au cours des deux prochaines années, les ententes sur le travail partagé de 14 semaines, pour un maximum de 52 semaines, afin d'aider les entreprises à traverser le ralentissement économique mondial. Le Programme devrait coûter 200 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Par une demande conjointe de l'employeur et des employés, le Programme de travail partagé permet aux travailleurs admissibles de recevoir des prestations d'assurance-emploi en échange de la réduction de leur semaine de travail pendant que leur employeur se remet sur pied.

Le Programme de travail partagé aide :

- les travailleurs à éviter les difficultés que représente une mise à pied temporaire ;
- les entreprises à garder des employés précieux ;
- à maintenir le moral des entreprises ;
- à éviter des coûts de formation inutiles.

Les employeurs intéressés par le Programme de travail partagé doivent s'adresser à leur Centre Service Canada local ou composer le 1 800 O-Canada pour faire une demande. Pour obtenir plus d'information sur le programme, veuillez visiter le www.servicecanada.gc.ca.

Accès au financement :

Le gouvernement conservateur prend diverses mesures pour améliorer l'accès au crédit, comme le prévoit le Plan d'action économique du Canada. Ces mesures sont entre autres :

- Nouveau mécanisme de financement du crédit devant permettre aux ménages et aux entreprises d'obtenir du financement en vue de l'achat de biens importants comme, pour les ménages, un véhicule familial, ou, dans le cas des entreprises, des biens d'équipement clés.

- L'augmentation du financement aux entreprises par l'intermédiaire d'Exportation et Développement Canada et de la Banque de développement du Canada.

- Un soutien aux entrepreneurs qui veulent démarrer une entreprise en augmentant les prêts aux petites entreprises par le Programme de financement des petites entreprises du Canada.

- Des incitatifs pour que le secteur privé accorde plus de prêts par l'augmentation de la capacité du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.

N'hésitez pas à transmettre le présent bulletin à d'autres personnes.
Si vous avez reçu d'un ami **Restons en contact** et que vous souhaitez vous y abonner
ou
si vous désirez mettre fin à votre abonnement,
ou encore
si vous avez des questions ou des commentaires à formuler, écrivez-moi à
oneilt@parl.gc.ca ou appelez-moi au 506-778-8448.